

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 489 804

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 19655**

(54) Ensemble de capitonnage.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³) . **B 68 G 15/00.**

(22) Date de dépôt 11 septembre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 10 du 12-3-1982.

(71) Déposant : Société anonyme dite : ETABLISSEMENTS DELAHOUSSSE ET BRUANT, résidant
en France.

(72) Invention de : Régis Delahousse et Philippe Delahousse.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Beau de Loménie,
55, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

Ensemble de capitonnage.

On connaît des ensembles de capitonnage constitués par un lien en forme de ruban ou galon, un bouton de parement comportant une partie creuse susceptible d'être attelée au galon au moyen d'une petite barrette solidaire d'une extrémité du galon et introduite dans ce creux, et un contre bouton réalisé sous forme d'une barrette, plus longue que la première, s'étendant transversalement au galon.

Les barrettes mises en oeuvre dans ce type d'article étaient primitivement réalisées sous forme de petits tubes fendus et écrasés sur l'extrémité du ruban. Actuellement, parallèlement à cette fabrication, on réalise lesdites barrettes en surmoulant aux extrémités du galon des petits batonnets de matière plastique. Cette nouvelle disposition est fort satisfaisante en substitution des anciens articles mais conserve leur principal inconvénient à savoir d'être d'un diamètre ou plus généralement d'une section importante ce qui oblige à utiliser des outils (aiguilles notamment) de capitonnage qui endommagent le produit à capitonner. Une diminution du diamètre des batonnets de plastique qui forment le contre-bouton n'est guère possible car elle conduit à une surface de contact insuffisante entre le galon et la matière plastique pour contenir la tension de l'ensemble.

L'invention entend résoudre les problèmes que pose ce type de produit en ce qui concerne l'amélioration du capitonnage en proposant un ensemble de capitonnage comportant un ruban, un élément d'extrémité pour la mise en place d'un bouton de parement et une barrette en plastique surmoulée transversalement au ruban à son autre extrémité pour former le contre-bouton.

Selon l'une des caractéristiques de l'invention, ladite barrette comporte, vue en plan, une partie centrale, de longueur au moins égale à la largeur du ruban dans laquelle ledit ruban est surmoulé, qui est plus large que les deux parties extrêmes qui la prolongent symétriquement par rapport au ruban, ladite partie centrale ayant un bord longitudinal aligné avec le bord desdites parties extrêmes de manière que son excédent de largeur forme une saillie latérale située entièrement du côté du ruban.

De manière préférée, la saillie susdite est raccordée auxdites parties extrêmes par les bords inclinés.

L'invention sera mieux comprise au cours de la description donnée ci-après à titre d'exemple purement indicatif et non limitatif qui permettra d'en dégager les avantages et les caractéristiques secondaires.

5 Il sera fait référence aux dessins annexés dans lesquels ,

- La figure 1 représente, vue en plan, une barrette contre-bouton d'un ensemble de capitonnage conforme à l'invention,

- La figure 2 est une vue de côté de la figure 1,

10 En se reportant à ces figures, on voit un ensemble de capitonnage comprenant un galon 1, une barrette 2 en matière plastique surmoulée à l'une de ses extrémités qui, introduite dans la cavité intérieure d'un bouton de parement 3 retient ce dernier à l'extrémité du ruban.

15 A l'autre extrémité du ruban, on a surmoulé une barrette 4 qui forme contre-bouton. Sa longueur est sensiblement égale au diamètre du bouton 3. Cette barrette comporte une partie centrale 4a dont la largeur l est au moins égale à la largeur d du ruban 1. C'est dans cette partie centrale que l'extrémité du ruban est surmoulée. La largeur de cette partie centrale 4a est nettement supérieure (par exemple le double) de celle e des deux parties extrêmes 4b et 4c qui prolongent longitudinalement cette partie centrale et symétriquement l'une de l'autre par rapport au ruban. Il faut remarquer que les parties 4a, 4b, 4c, possèdent un bord longitudinal 5 en alignement qui constitue l'extrémité de l'ensemble, si bien que l'excédent de largeur l-e de la partie centrale se trouve entièrement situé du côté du ruban. On notera enfin que le bord antérieur 6 de la partie centrale 4a est raccordé au bord antérieur des parties 4b et 4c par des surfaces 7 inclinées.

20 30 La barrette contre-bouton selon l'invention peut être logée dans l'évidement d'une aiguille d'un diamètre réduit (à peine supérieur à e). L'excédent de largeur l-e de la partie centrale 4a constitue alors une partie de la barrette sortant latéralement de l'évidement par la fente latérale d'accès que possède cette aiguille. Ainsi, cette partie est en contact direct avec le produit traversé par l'aiguille, les forces de frottement que subit alors la

barrette coopérant à son maintien dans, et son extraction hors, du logement de l'aiguille. Enfin, cette partie centrale permet de disposer d'une surface de contact suffisante entre le ruban et la barrette pour assurer leur solidarisation de manière efficace.

5 L'invention trouve une application intéressante dans le domaine des accessoires d'ameublement.

Elle n'est pas limitée à la description qui vient d'en être donnée mais couvre au contraire toutes les variantes qui pourraient lui être apportées sans sortir de son cadre ni de son
10 esprit.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Ensemble de capitonnage comportant un lien en forme de ruban s'étendant entre un bouton de parement et un contre-bouton réalisé sous forme d'une barrette en matière plastique surmoulée transversalement à l'une des extrémités du ruban, caractérisé en ce que la 5 dite barrette comporte, vue en plan une partie centrale, de longueur au moins égale à la largeur du ruban dans laquelle ledit ruban est surmoulé, qui est plus large que les deux parties extrêmes qui la prolongent symétriquement par rapport au ruban, ladite partie centrale ayant un bord longitudinal aligné avec le bord desdites parties extrêmes de 10 manière que son excédent de largeur forme une saillie latérale située entièrement du côté du ruban.
2. Ensemble selon la revendication 1, caractérisé en ce que la saillie susdite est raccordée auxdites parties extrêmes par des bords inclinés.

